



Ordre du jour :

- 1. Organisation des temps scolaires et périscolaires à la rentrée de septembre 2018*
- 2. Echanges sur le PEDT*
- 3. Questions diverses.*

Josette LE GALL propose de finaliser les projets de fonctionnement pour la rentrée de septembre et propose d'échanger sur les temps périscolaires du soir, sur les temps de l'accueil de loisirs. Ensuite le Projet Educatif De Territoire (PEDT) sera abordé.

POINT 1 : Organisation des temps scolaires et périscolaires à la rentrée de septembre 2018

Josette LE GALL évoque les propositions d'organisations proposées lors des derniers comités de pilotage et sollicite des avis.

Véronique SAINT MLEUX explique que les représentants des parents d'élèves des trois écoles publiques sont en accord avec la majorité des propositions cependant quelques points suscitent des remarques et des suggestions.

Accueil du soir :

Véronique SAINT MLEUX précise que les représentants des parents prennent note du maintien de l'horaire de fin d'accueil du soir. Elle exprime la déception de la majorité des parents qui a répondu au questionnaire. Cette demande de modification correspond à des obligations majoritairement liées aux contraintes du travail. La fin à 18h45 ou à 19h permettrait à certains parents d'éviter de rémunérer des personnes pour venir chercher leurs enfants. Une tarification spécifique liée à la présence après 18h30 contribuerait à la mise en place de ces nouveaux horaires.

Josette LE GALL attire l'attention sur un changement tarifaire qui devra prendre en compte une réflexion globale sur les tarifs avec le risque de pénaliser l'ensemble des familles.

Pascal JOUANNEAU indique que certains parents pourraient se stresser afin de ne pas entamer le ¼ d'heure suivant dans l'hypothèse de la mise en place de forfaits au ¼ d'heure ou d'une tarification à partir de 18h30.

Josette LE GALL souligne que l'assouplissement des horaires aurait pour conséquence des venues plus tardives des parents avec l'inconvénient d'allonger encore la journée de l'enfant.

Bernard LE MÉHAUTÉ signale que ces besoins sont pris en compte sur certaines communes qui ferment un peu plus tard.

Josette LE GALL propose que l'horaire soit maintenu et que les fréquentations soient observées avec attention. Les horaires pourront être abordés ultérieurement.

Gaëlle HERICHER informe que les représentants des parents du Haut-Chemin prennent acte de maintenir la fin du temps périscolaire à 18h30. Elle précise qu'une modification à 18h45 aurait valorisé la concertation. Les représentants des parents d'élèves sont également favorables à la proposition de réduire à une demi-heure l'étude.

Véronique SAINT MLEUX évoque la possibilité d'effectuer un bilan en ce qui concerne les activités qui seront proposées. Un retour pourrait être réalisé par les responsables aux parents.

Josette LE GALL confirme que ce retour est envisagé. Il sera communiqué sur le portail famille et lors du comité de pilotage avant les vacances d'automne. En attendant, elle propose de maintenir l'étude le vendredi soir. Une évaluation sera faite pour le prochain comité de pilotage.

Pascal JOUANNEAU rappelle que les responsables de structures peuvent aussi répondre au quotidien aux questions que peuvent se poser les parents au sujet des activités suivies par leurs enfants.

ALSH :

Gaëlle HERI CHER indique que les représentants des parents sont satisfaits des horaires : le midi départ autorisé jusqu'à 12h30 et le soir dès 16h45. Elle propose que ces nouveaux horaires soient communiqués aux associations afin qu'elles puissent adapter leurs organisations.

Véronique SAINT MLEUX confirme la satisfaction des représentants des parents pour les horaires proposés en Alsh. Elle suggère de faire déjeuner les maternelles un peu plus tôt même si les grands attendent la fin des départs à 12h30. Elle demande si les horaires de départ sont bien autorisés à 13h30.

Mikaël RAULT indique la difficulté des fonctionnements avec des flux et des horaires différents sur plusieurs tranches d'âge. Pour le personnel de la restauration et de l'Alsh, ces décalages de passage généreront des difficultés. Il confirme que les horaires de départ et d'arrivée sont maintenus de 13h30 à 13h45.

Véronique SAINT MLEUX demande si la proposition de Johan CAILLARD de fixer le départ jusqu'à 12h30 pour les mercredis et non pour les vacances est acceptée.

Josette LE GALL n'est pas favorable. En effet, il peut être perturbant pour les parents d'avoir des décalages entre les horaires des mercredis et des vacances.

Pascal JOUANNEAU précise que l'attention de cette proposition a été appréciée par les responsables de structure du service affaires scolaires jeunesse. Cependant, le risque de confusion peut entraîner des problèmes d'organisation.

POINT 2 : Présentation du PEDT

Josette LE GALL demande aux parents s'ils ont des remarques à faire sur le PEDT.

Véronique SAINT MLEUX constate le peu de retours en ce qui concerne le PEDT. Elle signale que la remarque de Mireille CARRE sur la qualité du projet, exprimée lors du précédent comité de pilotage, atteste le travail réalisé sur ce projet.

Pascal JOUANNEAU précise que le PEDT est un document cadre et qu'il sera adressé fin juin au DASEN.

Josette LE GALL explique que le document ne doit pas être pris comme une contrainte mais plutôt comme une formalisation des volontés et des objectifs.

POINT 3 : QUESTION DIVERSES

Restauration :

Gaëlle HERICHER évoque l'intervention d'une diététicienne pour travailler sur le bien-être et le bien manger.

Véronique SAINT MLEUX ajoute que les représentants des parents sont disponibles et intéressés pour travailler sur la restauration.

Pierrick LE MARCHAND précise qu'il existe des groupes associatifs qui travaillent sur le « bien manger » (comme le groupe œnologie) et qu'ils peuvent-être associés aux réflexions.

Pascal JOUANNEAU confirme le travail régulièrement fait auprès des enfants et notamment avec les animations de la Mascotte Miam.

Madame LE BRIGAND, précise que les collègues sont très sensibles à ce temps et qu'un important travail est réalisé auprès des collégiens.

Clôture au groupe scolaire du Haut-Chemin :

Josette LE GALL indique que la fermeture de la cour est actée et que les travaux se dérouleront cet été. Le projet initial a été revu en concertation avec le référent sécurité de la gendarmerie. Le projet a été modifié avec notamment l'éloignement de la clôture du bâtiment. Initialement un portail devait être installé près de la table de ping-pong cependant la configuration du terrain conduit à réaliser un portillon.

Bernard LE MEHAUTE demande si les parents approuvent ce projet qui ne correspond pas à l'esprit initial de la construction de l'école. Il indique qu'il est intéressant actuellement que le plateau et les jeux puissent-être utilisés les soirs et les week-ends par les familles.

Josette LE GALL informe que l'avis des parents reste partagé. Cependant, les nouveaux Pacéens expriment souvent des inquiétudes au sujet de cette cour ouverte. Elle signale également que l'inspection académique est favorable à ce projet de clôture.

Pascal JOUANNEAU précise que les animateurs sont favorables pour des raisons de sécurité.

Johan CAILLARD confirme l'intérêt de laisser accessible la cour et les jeux. Cette possibilité crée du lien social en particulier le week-end.

Josette LE GALL rappelle qu'il existe aussi d'autres lieux et d'autres espaces pour pratiquer les activités de loisirs.

Gaëlle HERICHER regrette que le chemin ne soit pas utilisé et que les enfants ne puissent plus profiter de l'ombre des arbres.

Pascal JOUANNEAU précise que le chemin sera utilisé par les passants.

Axel PARRA d'ANDERT indique que la prairie sera toujours utilisée par les animateurs et les enfants. Il demande si une fermeture intermédiaire peut être réalisée le long du bâtiment afin d'éviter que les enfants aient accès à l'arrière de l'école.

Communication aux familles :

Véronique SAINT MLEUX demande si une information sera adressée aux familles au sujet des nouvelles organisations et des nouveaux horaires.

Pascal JOUANNEAU confirme qu'un courrier sera adressé aux familles, qu'une information a été diffusé sur le site de la commune et qu'un dossier sera présenté dans le prochain Vivre à Pacé.